

République Française

**/ Délibération n° 2023/1**  
DEVELOPPEMENT DURABLE. Rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. INFORMATION.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de présents : 36

Date de la convocation : 12/12/23  
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :  
Numéro de télétransmission unique :

**Présidente :** Mme Michèle PICARD

**Secrétaire :** M. Nicolas PORRET

**Elu(e)s :**

**Présent(e)s :** Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Mme Véronique FORESTIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Pierre MATEO, M. Saïd ALLAOUÏ, M. Jeff ARIAGNO, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Lionel PILLET, M. Alexandre DALLERY, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

**Absent(e)s :** M. Idir BOUMERTIT, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, M. Farid BEN MOUSSA.

**Excusé(e)s :**

**Dépôt de pouvoir :** M. Lanouar SGHAÏER à M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Joëlle CONSTANTIN à M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Sandrine PICOT à M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Nathalie DEHAN à M. Nicolas PORRET, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à M. Benoît COULIOU, M. Yalcin AYVALI à Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Albert NIGRA à Mme Souad OUASMI.

République Française

## **/** Rapport n° 1

DEVELOPPEMENT DURABLE. Rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. INFORMATION.

Direction du Cadre de vie

---

Mesdames, Messieurs,

L'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats d'orientation budgétaire, de présenter un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Le contenu de ce rapport doit englober le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et contribuer à l'atteinte des objectifs inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Vénissieux est engagée depuis de nombreuses années dans des politiques relevant du développement durable. La mise en œuvre de son premier Agenda 21 remonte à 2011. Son deuxième Agenda 21 : Vénissieux 2030, Humaine et Durable, Solidaire et Citoyenne, arrive à son terme. Un processus d'évaluation et de renouvellement de la démarche est en cours en parallèle du renouvellement de la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique – Climat-Air-Énergie (TETE-CAE).

Le Conseil Citoyen de Développement Humain Durable (CCDHD), qui anime la participation citoyenne de ces démarches, s'est réuni plusieurs fois en 2023 :

- d'une part, pour restituer le travail des groupes thématiques visant à prioriser des actions réalistes en matière de développement durable pour la Ville,
- d'autre part, pour partager l'évaluation des actions présentées dans ce rapport. Ces rencontres viennent alimenter la démarche de renouvellement de l'Agenda 21 et de la labellisation TETE-CAE.

L'année 2023 a été fortement marquée par la reconduction de ces deux démarches : l'objectif étant de les faire converger afin de mieux structurer l'action de la Ville et ainsi accélérer son implication en matière de développement humain durable. Accompagnée d'un prestataire, la Ville a réalisé un état des lieux précis de l'ensemble des actions menées sur la thématique du développement humain durable. Une évaluation approfondie de l'Agenda 21 a également été effectuée. La stratégie pour le nouvel Agenda est en cours de rédaction. La labellisation Territoire Engagé Transition Écologique est prévue pour 2024.

Ces démarches (Agenda 21 et TETE-CAE) ont grandement mobilisé l'ensemble des services qui ont su répondre présents et contribuer à la richesse des propositions. Cette accélération a aussi été permise par le recrutement d'une cheffe de projets développement durable qui coordonne l'ensemble de ces travaux. Le réseau des référents DHD s'est encore davantage structuré et impliqué avec les services, sur de nombreuses actions relevant des enjeux de l'énergie-eau, de la mobilité des agents et des déchets de la collectivité. De plus, le Grand Rendez-Vous a permis de mettre en avant la prise en compte des défis environnementaux de la Ville auprès du grand public.

D'une part, Vénissieux a mis en œuvre de multiples actions concrètes au travers de travaux, d'études et d'expérimentations répondant aux objectifs fixés par l'Agenda 21.

République Française

Concernant la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, Vénissieux a réalisé le raccordement de trois groupes scolaires au réseau de chaleur urbain. Le projet métropolitain de Zone à Faible Émission a également été révisé en dialogue avec la commune, afin de mieux prendre en compte les difficultés sociales qu'implique un tel dispositif.

S'agissant de la préservation de la biodiversité, de la protection des milieux et des ressources, la Ville a mené un travail d'amélioration du tri sur différents sites. D'autres opérations visant à renforcer la résilience de la Ville ont été menées auprès des écoles pour leur proposer des solutions de rafraîchissement ainsi que de végétalisation et de désimperméabilisation de leurs cours. La création d'îlots de fraîcheurs « grand public » s'est poursuivie avec l'installation d'un brumisateuse sur la place Ennemond Romand et la création d'un second boisement urbain.

Enfin, un travail d'évaluation de la biodiversité sur le parc Dupic et les Grandes Terres a révélé le potentiel et la richesse des différents milieux naturels.

Quant à l'épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie, Vénissieux a continué ses actions de lutte contre la précarité énergétique à travers le Programme d'Intérêt Général (PIG 2) et les différents accompagnements de la DSAS à destination des ménages les plus fragiles. L'accès à l'éducation et à la formation pour tous s'est incarné dans plusieurs inaugurations : la maison de l'emploi, la maison de l'enfance Anne Sylvestre ainsi que l'extension de trois groupes scolaires. L'accès aux pratiques sportives et culturelles, de fréquentes manifestations ont pu avoir lieu, mobilisant un grand nombre de Vénissiens, ce qui n'avait plus été le cas depuis le COVID.

Ce rapport est aussi un outil à la disposition des élus et citoyens pour suivre dans le temps les résultats des actions engagées par la Ville. Pour cette édition 2023 du rapport, les actions phares de la Ville ainsi que certains indicateurs et perspectives 2024 sont présentés en annexe 1. Le bilan complet et chiffré de la situation interne et territoriale en matière de développement durable de Vénissieux (via les 91 indicateurs consolidés de l'année 2022) est consultable dans l'annexe 2.

Dans le cadre de la démarche de renouvellement de l'Agenda 21 et de la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique Climat-Air-Énergie, ces indicateurs sont en cours de restructuration afin de faire converger les différentes démarches relatives au développement humain durable au sein de Vénissieux.

À noter que la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 a modifié l'article L.2311-1-1 du code général des collectivités territoriales en intégrant un bilan annuel de la stratégie numérique responsable qui devra être intégrée dans ce rapport.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1-1 et D.2311-15-1 ;

Considérant l'obligation de présenter chaque année à l'assemblée délibérante le rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable ;

Le Conseil municipal,  
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,  
après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- Prend acte du présent rapport.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire  
La Première Adjointe  
Yolande PEYTAVIN